SPPUQTR
Syndicat des professeurs et des professeures
Université du Québec à Trois-Rivières

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF
DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR
Jeudi 15 janvier 2026 (PV-CX713)
12h
Local 1119 pavillon Ringuet

Présences
Professeur Pier-Luc Lajoie, président
Professeure Mariane Gazaille, vice-présidente aux relations de travail (VPRT)
Professeur Marc Beauregard, vice-président aux affaires syndicales (VPAS)
Professeure Chloé Fortin-Bergeron, vice-présidente aux affaires universitaires (VPAU)
Professeure Marianne Paul, vice-présidente aux services à la collectivité (VPSC)
Professeur Philippe Caron, trésorier
Professeure Lyne Cloutier, secrétaire
M. François Landry, conseiller aux affaires universitaires (CAU)

Absence
Mme Diane Beauchemin, conseillère aux relations de travail (CRT)

Pier-Luc Lajoie préside la réunion et François Landry agit à titre de secrétaire de réunion.

CX713-15-01-2026-00 Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la réunion du 4 décembre (CX712)
4. Affaires découlant des procès-verbaux antérieurs
5. Correspondance et information
6. Chantier sur les structures de gestion académique
    1. Suivis des travaux
    2. Comité chantier du Syndicat – Désignations de membres
7. Révision des Statuts
    1. Calendrier
    2. Statut de membres
8. Rapport des membres du comité exécutif
    1. Secrétariat
    2. Trésorerie
    3. VPSC
    4. VPAU
    5. VPAS
    6. VPRT
    7. Présidence
9. Questions diverses
10. Date de la prochaine réunion régulière : 29 janvier 2026

11. Clôture de la réunion

CX713-15-01-2026-01 Ouverture de la réunion

La réunion a été convoquée dans les délais prescrits. Le quorum étant constaté, le président souhaite la bienvenue aux collègues tout en transmettant ses vœux de bonne année.

CX713-15-01-2026-02 Adoption de l'ordre du jour

La présidence de la réunion présente l'ordre du jour de la réunion.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la 713e réunion du comité exécutif.

Adoptée à l'unanimité.

CX713-15-01-2026-03 Adoption du procès-verbal de la réunion du 4 décembre 2025 (CX712)

PV-CX712-04-12-2025

La présidence de la réunion présente le procès-verbal de la 712e réunion du comité exécutif tenue le 4 décembre 2025.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 712e réunion du comité exécutif tenue le 4 décembre 2025.

Adoptée à l'unanimité.

CX713-15-01-2026-04 Affaires découlant des procès-verbaux antérieurs

La présidence de la réunion parcourt les sujets figurant aux affaires découlant.

Les modifications dans l'attribution des dégagements pour activités syndicales ont été transmises, puis traitées par le Service des ressources humaines. La réserve de dégagements est désormais à zéro *(cf. PV-CX712-04-12-2025-07.2)*.

CX713-15-01-2026-05 Correspondance et information

Le trésorier indique que les retenues à la source du mois de décembre 2025 ont été payées.

- RAS décembre 2025 : ARC : 2 841,16 $; MRQ: 3 924,47 $

La secrétaire se joint à la réunion.

CX713-15-01-2026-06 Chantier sur les structures de gestion académique

1. **Suivis des travaux**

La VPAU présente deux documents qu'elle a préparé : 1- comparatifs des mécaniques intra facultaire d'université québécoises, 2- présentation des processus de nomination des doyens à l'UQTR.

La VPAU et la présidence résument les rencontrent tenues depuis la dernière réunion du comité exécutif :

10 décembre 2025 : rencontre avec le vice-recteur – restructuration académique et amélioration continue, M. Olivier Malo, et la conseillère au Chantier,

Mme Caroline Couture, portant notamment sur des préoccupations concernant certaines orientations managériales qui menacent le principe de collégialité. Il a aussi été souligné le manque d'information financière fournie par le vice-rectorat à l'administration et aux finances ne permettant pas d'évaluer la capacité financière de l'Université à poursuivre et à développer sa mission académique.

8 janvier 2026 : réunion de l'équipe de déploiement. Les discussions ont porté sur les mécanismes de coordination intra facultaire, soit la table de concertation (CDDD facultaire – non décisionnelle) et le conseil de faculté (principale instance décisionnelle). Le conseil de faculté sera majoritairement composé de professeur.es nommé.es par l'assemblée de professeur.es de la faculté. L'aspect de la représentation de la diversité départementale a été souligné et devrait figurer dans la prochaine mouture du document. Le mandat du conseil de faculté sera discuté ultérieurement.

14 janvier 2026 : rencontre avec le vice-recteur – restructuration académique et amélioration continue, M. Olivier Malo, et la conseillère au Chantier, Mme Caroline Couture. Conformément aux demandes antérieures, de l'information financière plus détaillée a été préparé par la vice-rectrice à l'administration et aux finances, Mme Nancy Lemay, soit les coûts récurrents des différents scénarios à l'étude. L'analyse financière révèle qu'un modèle à vice-doyens cadres ne respecterait pas le cadre budgétaire (environ 3.2 M$). Le détail de l'analyse ayant mené à l'établissement du budget Chantier (entre 3M et 3.5 M$) a été demandé. Au regard de la préoccupation sur les enjeux de décentralisation des ressources des services administratifs aux facultés, il a été demandé de quantifier les efforts financiers de l'administration.

15 janvier 2026 : première réunion de négociation. La discussion a portée sur les paramètres de la négociation. Lors de la prochaine rencontre, les éléments que l'on souhaite intégrer à la convention collective seront présentés par les deux parties. Finalement, la partie syndicale a demandé trois dégagements pour la prochaine année afin de soutenir les travaux du Syndicat dans le cadre de la négociation du Chantier.

2. Comité chantier du Syndicat – Désignations de membres

La VPAU rappelle que le conseil syndical a procédé à la création du Comité chantier du Syndicat, puis qu'il a procédé à la désignation de membres à sa réunion du 11 décembre 2025 *(PV-CS375-11-12-2025-05-2)*. Depuis ce moment, trois professeur.es ont manifesté leur intérêt pour intégrer le comité. Le conseil syndical, lors de la création du comité, a autorisé le comité exécutif à procéder à la désignation de membres *(PV-CS374-30-10-2025-04-2)*.

La présidence de réunion fait la lecture de la proposition de résolution.

CONSIDÉRANT le Chantier sur les structures de gestion académique;
CONSIDÉRANT la résolution CS374-30-10-2025-04.2 créant le Comité chantier du Syndicat;
CONSIDÉRANT la résolution CS375-11-12-2025-05-2 désignant des membres au Comité chantier du Syndicat;
CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par les professeur.es Julie Maheux, psychologie, Mathilde Barraband (Lettres et communication

sociales) et Marc André Bernier (Lettres et communication sociale);

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu de nommer les professeur.es Julie Maheux (psychologie), Mathilde Barraband (Lettres et communication sociale) en alternance avec Marc André Bernier (Lettres et communication sociale) au Comité chantier du Syndicat.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence de réunion déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CX713-15-01-2026-07 Révision des Statuts

1. **Calendrier**

La secrétaire présente une mise à jour du calendrier de travail pour l'adoption des modifications aux Statuts :

- 22 janvier - réunion de travail du comité exécutif : discussions sur les rôles des officiers et officières, les comités statutaires et présentation des modifications aux Statuts;
- 5 février - conseil syndical : présentation du processus de modifications (plan de travail), des consultations réalisées et à venir, de la documentation et du calendrier des travaux;
- 12 mars - conseil syndical : présentation des modifications aux Statuts;
- 26 mars - assemblée générale : présentation des modifications pour une proposition d'adoption.

La secrétaire explique qu'en raison d'une modification proposée au poste de la vice-présidence aux services à la collectivité, et considérant que les Statuts actuel prévoient l'ouverture du poste pour une élection à l'assemblée générale du 26 mars, il pourrait être demandé au conseil syndical de permettre au Syndicat de ne pas procéder à l'ouverture de ce poste avant l'adoption des modifications aux Statuts. L'ouverture du poste pourra se réaliser pour l'assemblée générale de septembre 2026. Des modifications aux postes de la vice-présidence aux relations de travail et de la vice-présidence aux affaires syndicales auront aussi un impact, dans une moindre mesure, pour l'ouverture du poste de la vice-présidence aux relations de travail.

La secrétaire conclue que l'assemblée générale peut refuser les propositions de modifications. Dans une telle situation, les travaux se poursuivront pour une nouvelle proposition à l'assemblée générale de septembre 2026.

2. **Statut de membre**

La secrétaire indique avoir rencontré le vice-recteur au développement humain et organisationnel, M. Mathieu Desjardins, et la conseillère en gestion des ressources humaines, Mme Marie-Christine Bellemare, le 22 décembre 2025 pour discuter du processus d'adhésion des professeur.es au Syndicat. La secrétaire mentionne qu'il y a 15 professeur.es qui n'ont pas signé leur adhésion au Syndicat. Un courriel de rappel sera transmis par le président sous peu. Elle souligne par ailleurs que le Syndicat du personnel professionnel et le Syndicat des chargés de cours ont, dans leur convention collective respective, une clause spécifiant, appelée clause atelier, qu'à la signature de leur contrat d'embauche et tout au long du contrat de travail, l'employé doit adhérer et maintenir son adhésion à son syndicat. Ce n'est pas le cas pour le Syndicat. De plus, il a été convenu que le courriel d'information du Service des ressources humaines envoyé aux nouvelles

et aux nouveaux professeur.es contiendra l'information pour adhérer au Syndicat. Lors de la prochaine période de négociation pour le renouvellement de la convention collective, des discussions pourront se tenir sur le processus d'adhésion.

Dans la même veine, la secrétaire et le CAU rencontreront le secrétaire général de l'UQTR, Me Éric Hamelin, le 20 janvier pour discuter de la possibilité pour le Syndicat d'organiser une seule assemblée générale des professeur.es. La secrétaire rappelle que l'assemblée générale des professeur.es est exclusivement organisée pour procéder à la désignation de professeur.es au conseil d'administration et à la commission des études. Actuellement, et depuis plusieurs années, l'ensemble des professeur.es reçoit, lors de la période de scrutin, un courriel contenant deux hyperliens menants chacun à un bulletin de vote différent : 1- pour l'ensemble des professeur.es (élections des professeur.es au conseil d'administration et à la commission des études); 2- pour les membres du Syndicat (enjeux syndicaux, élections du comité exécutif).

CX713-15-01-2026-08 Rapport des membres du comité exécutif

1. **Secrétariat**
   a. 22 décembre 2025 : rencontre avec le vice-recteur au développement humain et organisationnel, M. Mathieu Desjardins, et la conseillère en gestion des ressources humaines, Mme Marie-Christine Bellemare, pour discuter du processus d'adhésion au Syndicat.
   b. Rédaction d'une proposition des responsabilités du comité des relations de travail et du comité de négo, puis échanges avec des officiers et officières concerné.es.
   c. Rédaction de propositions des tâches des officiers et officières.
   d. Révision des Statuts en collaboration avec le CAU.
   e. Suivis de la Tribune des délégués :
      - Suivi du 30 octobre: Suivi pour le projet de loi sur la transparence (décision du CX de ne pas intégrer à ce moment-ci)
      - Suivi du 11 décembre: achat des logiciels pour IA : VPAS indique qu'un dossier regroupant plusieurs cas doit être constitué et a invité les délégués contacter le syndicat.
      - Suivi du 11 décembre: License pour les cours en ligne (dossier sera traiter par le CRT).

2. **Trésorerie**
   a. Présentation de l'état des placements au 30 novembre 2025.
   b. Présentation de l'état des résultats au 31 décembre 2025.
   c. Le trésorier présente le relevé des décaissements par dépôts directs effectués entre le 1er et le 31 décembre 2025 (VP862 à VP874). Après lecture, les membres du comité exécutif constatent que le tout est conforme.
   d. Présentation d'une proposition préliminaire d'une révision des honoraires des procureurs du Consortium.

3. **Vice-présidence aux services à la collectivité**
   a. 14 janvier : rencontre du comité bipartite (Simon Bernier, Jean-François Millaire, Raphaël Proulx et Marc Beauregard Marianne Paul).
   b. 9 février : Participation à venir au Gala de remise de bourses de la Fondation de l'UQTR.

La secrétaire quitte la réunion.

4. Vice-présidence aux affaires universitaires

a. Chantier – réalisation de tableaux synthèse.
b. 8 janvier : Chantier – rencontre de l'équipe de déploiement
c. 12 janvier : Chantier – rencontre de l'équipe projet « Processus de nomination des doyens, doyennes ».
d. 14 janvier : Chantier – rencontre avec le vice-recteur – restructuration académique et amélioration continue, M. Olivier Malo, et la conseillère au Chantier, Mme Caroline Couture.
e. 1re réunion du Comité chantier du Syndicat prévue pour le 4 février.

5. Vice-présidence aux affaires syndicales

a. Éthique en recherche et règlement de premier cycle *(PV-CX709-23-10-2025-12.5)*.
   - Un élément d'un cours a été jugé inapproprié par un comité d'éthique en recherche. Le professeur est en désaccord avec l'interprétation du comité.
     - ✓ Des suggestions de modifications ont été proposées.
     - ✓ Une compensation pour le professeur demandée.

b. Statut de professeur et renouvellement de contrat *(PV-CX705-04-09-2025-11.5)*
   - Un membre du corps professoral a été engagé à titre de suppléant en non-conformité avec la convention collective.
     - ✓ DGAAP interpellé le 17 novembre 2025.
     - ✓ Lettre d'entente signée à la satisfaction du membre

c. Approbation de tâches par assemblée départementale (*PV-CX712-04-12-2025-11.5.a*).
   - Une personne professeure s'est fait refuser ses pourcentages de pondération pour ses éléments de tâche bien que les politiques aient été respectées.
     - ✓ Grief à venir.
     - ✓ Suspension de délais demandée.

d. Climat délétère dans deux départements.
   - Des comportements inappropriés et répétitifs ont été rapportés. Lenteur d'intervention de l'employeur.
     - ✓ Dossiers en préparation par procureur.

e. Nomination de professeurs associés (*PV-CX712-04-12-2025-11.5.b*).
   - Le DGAAP a refusé les termes d'un poste de professeur associé. Le formulaire de l'UQTR semble conférer un véto au DGAAP.
     - ✓ Dossier fermé.

f. Surcharge de travail - enquêtes de l'employeur (*PV-CX712-04-12-2025-11.5.c*).
   - Des professeurs ont dû investir des heures pour se défendre pendant une enquête exhaustive en 2021.
     - ✓ Le CRT patronal a proposé une rencontre de travail.

g. Attribution des dégagements pour activités de recherche
   - L'annexe 5 de la convention collective prévoit la formation d'un comité bipartite pour discuter d'améliorations à la distribution des dégagements pour activités de recherche.
     - ✓ Présentation des discussions au conseil syndical de décembre au comité bipartite en janvier.

6. Vice-présidence aux relations de travail

a. Dégagement rétroactif et allégement de tâche refusé - Ann. E 1.2 *(PV-CX709-23-10-2025-12.6)*
     - ✓ Avis du procureur – Droit de gérance/discrétionnaire
     - ✓ Dossier fermé.

b. Refus de remboursement des frais de scolarité – art. 14.05
    - Deux professeurs réguliers ont fait des demandes de remboursement pour des frais de scolarité. Perfectionnement ad hoc. Refus du DGAAP.
        - ✓ Discussion en CRT conjoint.
        - ✓ Avis du procureur qui conclut à un droit de gérance de l'employeur.
        - ✓ Suivi auprès des professeurs.
c. Incivilité et droit de représentation *(PV-CX711-20-11-2025-09.6).*
    - Non-respect des procédures et atteinte à la dignité. Refus d'être accompagnée pour lecture du 1er rapport d'évaluation; non-respect des procédures et délais (art. 11 et 18.03); pressions et de traitements injustes (art. 5.03); refus d'accompagnement syndical (art. 18.03); atteinte à la dignité.
        - ✓ Discussion avec le procureur. Invitation faite à la Professeure de rencontrer le procureur.
d. Évaluation 1er contrat – Report du vote et du dépôt auprès du vice-recteur (*PV-CX712-04-12-2025-11.6.b*).
    - À la suite du dépôt du Comité d'évaluation d'une professeure, l'assemblée départementale a reçue de nouvelles informations. L'assemblée départementale a reporté son vote. Le rapport d'évaluation ne pourra être remis au vice-recteur dans les délais prévus à la convention collective. L'assemblée départementale souhaiterait rencontrer la professeure. La professeure demande d'être accompagnée par le SPPUQTR Le Syndicat ne peut accompagner ou représenter un.e professeur.e vis-à-vis des collègues.
        - ✓ Réception des justifications de l'assemblée départementale.
        - ✓ Rencontre avec les vice-recteurs.
        - ✓ En attente du suivi les vice-recteurs.
        - ✓ Congé de maladie et prise de retraite.

Le VPAS se retire de la réunion pour le point e.

e. Rattachement d'un cours
    - Deux départements souhaitent rattacher un même cours à leur département respectif.
        - ✓ Rencontre avec les représentants du Département.
        - ✓ Avis demandé au procureur.
        - ✓ Transmission d'informations aux professeurs.
        - ✓ Réception du procès-verbal de la sous-commission des études.
        - ✓ Avis du procureur reçu.
        - ✓ Suivi aux professeurs.
f. Congé de maladie et prise de retraite Une professeure désire prendre sa retraite (*PV-CX712-04-12-2025-11.6.c*).
    - Elle ne peut acheter complètement sa dernière session sans cours (avec sa réserve et son annexe C), car elle a été en congé de maladie à la dernière session et qu'elle a eu recours à des dégagements d'enseignement pris dans sa réserve.
        - ✓ Lettre d'entente signée à la satisfaction de la professeure.
        - ✓ Dossier fermé.
g. Annulation d'un cours – Date non respectée.
    - Cours annulé après la date limite. Le professeur tente de combler sa tâche normale - récupère des heures en appoint d'un collègue. L'administration contrevient à l'article 10.12 de la convention collective en obligeant le professeur à utiliser ses heures en réserve pour combler sa tâche normale.

- ✓ Avis du procureur.
- ✓ Grief déposé.
- ✓ Déféré à l'arbitrage.
- ✓ Pige d'arbitre réalisée.

h. Allégations de communications non respectueuses et de propos vexatoires
   - ➢ #1 : Un professeur aurait tenu des propos non respectueux et vexatoires à l'égard d'une direction départementale.
     - ✓ Avis de convocation #1
     - ✓ Annulation de la rencontre.
     - ✓ Nouvelles informations portées à l'attention de l'administration.
   - ➢ #2 : Nouvelles infos : commentaires à caractères sexuels et propos inadéquats dans le cadre d'un cours
     - ✓ Avis de convocation #2.
     - ✓ En attente de suivi.
     - ✓ Avis demandé au procureur.

i. Climat de travail - inaction et délais d'intervention de l'employeur
   - ➢ Pour deux départements, les demandes d'intervention (variées) de l'employeur traînent en longueur. Notamment s'il s'agit de cas de climat de travail.
     - ✓ Discussion avec le procureur. Pas la gestion d'un département mais d'un programme.
     - ✓ Suivi auprès de la professeure pour clore le dossier.

j. Climat de travail (*PV-CX711-20-11-2025-09.6*).
   - ➢ Présence du DGAAP aux réunions de l'assemblée départementale pour « surveiller ». Manque de transparence dans les informations communiquées (ex.: présence DGAAP, possible enquête). Désengagement des membres de l'assemblée départementale.
     - ✓ En attente de suivi des actions implantées.

7. Présidence

a. 12 janvier : rencontre avec l'Intersyndicale des personnels de l'UQTR. Discussion des préoccupations émanant de la protection de la confidentialité de la Protectrice universitaire. Proposition d'écrire une lettre au conseil d'administration co-signée par les membres de l'Intersyndicale.

b. 14 janvier : rencontre pour l'implantation du système de gestion des griefs *MonSyndicat*. Une formation sera offerte dans les prochaines semaines.

c. Rencontre à venir avec la présidente de la Fondation de l'UQTR pour utilisation de l'annexe C pour des bourses.

CX713-15-01-2026-09 Questions diverses

Le point ne fait l'objet d'aucune discussion.

CX713-15-01-2026-10 Date de la prochaine réunion

La présidence de la réunion rappelle que le comité exécutif se réunira le jeudi 29 janvier 2026.

CX713-15-01-2026-11 Clôture de la réunion

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 46.

Pier-Luc Lajoie
Président de la réunion

François Landry
Secrétaire de la réunion